Date d'affichage : 16/09/2022

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS SAISON 2021/2022

La Commission du Statut de l'Arbitrage s'est réunie à 12 reprises par mail au cours de la saison 2021/2022.

Les réunions du 4 et 16 août concernant les changements des arbitres.

La réunion du 14 septembre concerne les changements de club des arbitres, ainsi que la situation intermédiaire des clubs au 31 août 2021.

Les réunions du 20 septembre et des 20 et 28 octobre concernent les changements de club des arbitres.

Le 22 février 2022, la Commission a traité la situation des clubs en infraction au 31 janvier 2022 vis-à-vis du statut de l'arbitrage. 31 clubs se trouvent en infraction, 20 en 1ère année, 5 en 2ème année, 1 en 3ème année et 5 en 4ème année et plus.

Les réunions du 10 mars et du 4 avril 2022, la commission confirme 6 clubs à jour au regard des obligations.

Le 16 juin 2022, une réunion par mail a eu lieu afin de déterminer la liste définitive des clubs en infraction lors de la saison 2021/2022. Au total 41 clubs sont en infraction, 27 en 1ère année, 6 en 2ème année, 1 en 3ème année et 7 en 4ème année et plus.

Le 30 juin 2022, la Commission a examiné les clubs pouvant bénéficier des mutés supplémentaires pour la saison 2022/2023. Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, 8 clubs pourront aligner 1 muté supplémentaire et 3 clubs pourront aligner 2 mutés supplémentaires.

La réunion du 23 juillet a pour but de compléter la liste des clubs pouvant bénéficier de mutés supplémentaires.

La Commission du Statut de l'Arbitrage insiste sur la nécessité pour les clubs de prendre connaissance attentivement de toutes les informations concernant la situation des arbitres sur le site internet afin de leur permettre d'intervenir auprès d'eux pour qu'ils puissent effectuer leurs 18 matchs.

La Commission reste à disposition des clubs qui désirent obtenir des renseignements.

Le Président
Patrice LAVIGNON